



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 48436

Texte de la question

M. Louis Mexandeau attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur les rumeurs qui circulent avec de plus en plus d'insistance relatives à la disparition - ou à l'éclatement - du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Il rappelle que les anciens combattants, comme les anciens Résistants et l'ensemble des victimes de guerre sont particulièrement attachés à ce département ministériel, qui sut constamment agir pour la défense de leurs légitimes intérêts. Il en est de même pour l'Office national des anciens combattants (ONAC) qui, tant à l'échelon national qu'au niveau des directions départementales, constitue un lien essentiel entre les personnes concernées et les pouvoirs publics. En conséquence, il lui demande si ces rumeurs sont réellement fondées, et, dans l'affirmative, de bien vouloir revenir sur des projets envisagés, semble-t-il, unilatéralement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'État. Il s'agissait en fait d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'était précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'État, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs. Ainsi, les inquiétudes du monde combattant quant à ce projet de reorganisation des services déconcentrés sont maintenant sans fondement.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48436

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 752

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1183